

Auch, le 1^{er} février 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

PASSAGE DE L'A380 DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS du 31 janvier au 5 février 2013

Suite aux intempéries et notamment à la crue de la Garonne, l'organisation de l'acheminement des composants de l'A380 prévu initialement a dû être modifiée. Dans le département du Gers, elle se décompose ainsi :

1^{er} transport du **jeudi 31 janvier 2013** (départ de Départ de Gabarret) au **vendredi 1^{er} février 2013** (départ de l'Isle-Jourdain) avec 4 composants (2 ailes, fuselage central et empennage).

Jeudi 31 janvier 2013

Départ de Gabarret à 03 heures 05
Traversée de Barbotan-Cazaubon à 03 heures 20
Arrivée à Eauze à 04 heures 45
Départ d'Eauze à 22 heures 00
Traversée de Dému à 22 heures 40
Traversée de Vic-Fezensac à 23 heures 20

Vendredi 1^{er} février 2013

Traversée de Saint-Jean-Poutge à 00 heure 15
Arrivée à Ordan Larroque à 00 heure 50
Départ d'Ordan Larroque à 01 heure 35
Déviation d'Auch à 01 heure 45
Traversée de Gimont à 03 heures 30
Arrivée à l'Isle-Jourdain à 04 heures 55
Départ de l'Isle-Jourdain à 22 heures 00

2^{ème} transport du **lundi 4 février 2013** (départ de Départ de Gabarret) au **mardi 5 février 2013** (départ de l'Isle-Jourdain) avec 2 composants (fuselage avant et fuselage arrière)

Lundi 4 février 2013

Départ de Gabarret à 02 heures 19
Traversée de Barbotan-Cazaubon à 02 heures 35
Passage à Eauze à 03 heures 41
Traversée de Dému à 04 heures 16
Traversée de Vic-Fezensac à 04 heures 41
Traversée de Saint-Jean-Poutge à 05 heures 26
Arrivée à Ordan Larroque à 05 heures 45
Départ d'Ordan Larroque à 22 heures 00
Déviation d'Auch à 22 heures 15
Traversée de Gimont à 23 heures 26
Arrivée à l'Isle-Jourdain à 00 heure 36

Mardi 5 février 2013

Départ de l'Isle-Jourdain à 01 heure 21

Des aires d'arrêt sont prévues pour permettre le croisement du convoi. Par ailleurs des signaleurs et des gendarmes seront positionnés aux emplacements stratégiques.

Des itinéraires de déviation seront mis en place tout au long du parcours.

RAPPEL : Tous les transports relatifs à la sécurité (sapeurs-pompiers, SAMU, ambulanciers, gendarmerie, police) restent prioritaires sur l'itinéraire à très grand gabarit.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site interministériel gersois : <http://www.gers.gouv.fr>

